



## Informtion rupture de contrat cne

Par **karined**, le **24/07/2008** à **10:41**

Bonjour,

Je suis actuellement en CNE en tant que commerciale dans l'objet publicitaire. Mon directeur veut me faire signer un document ( aucune mention "avenant de mon contrat")sur le lequel figure mon objectif commercial et mes engagements pour l'atteindre. Il prvoit que la non atteinte de cet objectif entrainera une rupture de mon contrat.

Qu'en est il de la valeur de ce document?

Par **metric38**, le **25/07/2008** à **14:14**

Bonjour,

depuis combien de temps êtes-vous embauchée en CNE ?

Si cela fait moins de deux ans, l'employeur peut vous "virer" simplement parce qu'il vous trouve trop lente ou pas assez efficace ! C'est injuste, mais c'est la base du CNE : les règles du licenciement applicables pour le CDI ne s'appliquent pas pour les CNE.

Cordialement,

AS